

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

MANDÈMENT DE SA GRANDEUR MGR DE MONTRÉAL au sujet de l'Université Laval.—LETTRE DE N. S. P. LE PAPE à Mgr Dabert, évêque de Périgueux, France.— INSTITUTION DU ROSAIRE, par le R. Père Lacordaire.— CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE: Circulaire de S. G. Mgr de Montréal sur le saint Rosaire; nominations ecclésiastiques, diocèse de Montréal; ordination à Sainte-Thérèse; bénédiction de cloches à Saint-Paul l'Ermite; — PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL, CONSTRU-



SOMMAIRE

tion d'une nouvelle église paroissiale, mariage de Cath. Primot avec Ch. Le Moine. — DIVERSES SOCIÉTÉS CONDAMNÉES, assassinat du comte Rossi.—CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER: mort du cardinal Moreno; protestation des évêques de la province de Burgos; dévouement envers les cholériques du cardinal Sanfelice, archevêque de Naples; élévation au cardinalat des archevêques de Sens et de Rheims; bibliographie de Mg Allou; la guerre avec la Chine. — La'maman de Sans.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD, CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent
MONTREAL,

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 29 septembre.—Saint-Cyprien.
Mercredi, 1er octobre.—Saint-Eustache.
Vendredi, 3 “ —L'Assomption.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 28 Septembre— 17e Dimanche après la Pentecôte.—

N.-D. des 7 Douleurs, double maj. orn. blancs

En ce jour, on annonce la solennité de saint Michel et la fête du Saint-Rosaire

Lundi, 29 Septembre— St-Michel Archange,, 1^{re} classe. orn. bles
Mardi, 30 “ — Saint Jérôme, C. D., double ornements blancs
Mercredi, 1er Octobre — Saint Remi, E. C., double, orn. blancs.
Jeudi, 2 “ — SS. Anges Gardiens. double-majeur, orn. bles
Vendredi, 3 “ — De la Férie, ornements verts.
Samedi, 4 “ — Saint François, C., double-majeur, orn. blancs

OFFICES EXTRAORDINAIRES

NOTRE DAME.—Dimanche 28, à 7h. p. m., assemblée générale des membres de l'Union de Prières.

SAINTE-CÉCILE.— Jeudi 2 octobre, consécration de l'église par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

BEAUHARNOIS.—Vendredi 3, confirmation.

Dimanche, 28 septembre, solennité des Titulaires des églises de Saint-Lin, Sainte-Justine, Saint-Cosme et Saint-Damien.

Itinéraire des visites pastorales de Mgr de Montréal : Lundi, 29 septembre, Saint-Régis ; mercredi, 1er octobre, Sainte-Cécile ; jeudi 2, Saint-Thimothée.

MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

DÉCISION DU SAINT-SIÈGE SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE.

Edouard Charles Fabre, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

La volonté du Chef Suprême de l'Eglise et du Premier Pasteur de nos âmes se manifeste avec plus de force que jamais par rapport à une question qui agite depuis longtemps les esprits parmi nous, je veux dire la question universitaire. Ces jours derniers, il Nous était communiqué, par une voie autorisée, une nouvelle décision du Saint-Siège, et cette décision est tellement péremptoire et finale que, non seulement elle n'admet aucune réplique, mais qu'encore elle demande un acte loyal et chrétien d'obéissance à ceux, dont elle contrecarre les vœux et les opinions le plus directement.

Après avoir discuté de nouveau cette question, la S. Congrégation de la Propagande, le 11 août dernier, en est venue à la conclusion que l'on devait s'en tenir aux décisions déjà données en conformité avec les Décrets de 1876 (1er février) et de 1883 (27 février),—*In decisis juxta Decreta 1876 et 1883, et ad mentem.*— Dans l'expression de ses intentions, la S. Congrégation expose qu'elle reconnaît comme *unique* université catholique dans la Province l'*Université Laval* et sa Succursale à Montréal, et là-dessus, elle donne aux Evêques les avis qu'elle croit opportuns, entr'autres choses qu'ils aient soin d'amener l'*affiliation de leurs collèges et séminaires à l'Université Laval*, si déjà cette affiliation n'est pas effectuée.

Le Saint-Siège déplore hautement que l'union désirée de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal avec la Succursale et sa séparation d'avec l'Université Victoria n'aient pas eu lieu. L'Ecole de Médecine et ses Hôpitaux, vu les circonstances actuelles, seront laissés dans le *statu quo*.

Cette décision de la S. Congrégation a été approuvée dans tous ses points par Notre Très Saint Père le Pape, et communiquée aux Evêques de cette province, avec ordre de la mettre à exécution.

C'est l'heure ou jamais de montrer notre esprit de foi et d'obéissance, non pas de cette obéissance chagrine et ergoteuse, qui se soumet à force majeure en public, et qui discute dans son particulier, qui proteste hautement de sa soumission, tout en faisant de secrètes réclamations et en laissant échapper de sourds murmures ou des blâmes amers contre les volontés du S. Père. Non, telle ne doit pas être notre obéissance. Elle devra être franche, sincère, loyale et ne verra rien de mieux que ce que le Pape ordonne, comme aussi elle se pliera volontiers à mettre en pratique les moyens, qui seraient suggérés, de réaliser les vœux du Prince de l'Eglise.

Pour notre part, Nous nous soumettons de tout cœur et de toute âme aux ordres du Vatican. Ayant marché jusqu'ici, malgré les obstacles, les tracasseries, les oppositions sans nombre, que Nous avons rencontrés sur notre route, dans la voie de l'obéissance au Saint-Siège, Nous continuerons quoiqu'il puisse arriver, à suivre ce sentier, et Nous avons la ferme confiance que tout le Diocèse, Clergé et Fidèles, hommes des classes instruites comme des classes ouvrières, journalistes et écrivains, tous se feront un honneur de marcher sur nos pas. Si quelque voix discordante venait à s'élever, il y a assez d'hommes de bonne volonté, Nous en sommes convaincu, parmi les catholiques humbles, sincères, convaincus que leur rôle est de se soumettre à l'autorité et non pas de la contrecarrer, pour imposer, par leur attitude ferme et leur soumission, le silence à ces autres catholiques, qui veulent voir, en dépit de tout, l'autorité passer par leurs visées et par leurs opinions.

En conséquence, Nos Très Chers Frères, Nous vous exhortons dans le Seigneur à mettre de côté tout esprit de contention et de dispute, tout sentiment de rancune, de regret ou de mécontentement, pour ne vous laisser guider que par l'obéissance à Notre Saint Père le Pape. C'est là une consolation, une satisfaction, que nous devons donner comme catholiques au Captif du Vatican, au Vicaire de Jésus-Christ.

1. Nous regarderons donc comme une faute grave tout écrit qui portera la blâme, la suspicion ou la désobéissance ouverte contre la dernière décision du Saint-Siège relative à la question universitaire.

2. Nous regarderons comme péchant gravement tous ceux qui feront sortir de semblables écrits, ou qui en favoriseront la dissémination, soit en aidant les auteurs de ces écrits, soit en s'abonnant à leurs organes, soit en achetant les publications désignées dans le paragraphe précédent.

3. Il sera donc du devoir de tout catholique sincère de renvoyer les journaux, qui se feraient les propagateurs des opposants aux idées du Saint-Siège et de l'autorité Diocésaine, dans les matières qui toucheront à l'obéissance au dit Décret.

En ce jour du Saint Nom de Marie, invoquons la patronne de Ville-Marie et du Diocèse ; demandons-lui de réunir tous les catholiques de ce Diocèse sous la même bannière de l'obéissance au Saint-Siège, obéissance qui est notre force, et qui seule peut être notre sauvegarde dans le temps malheureux que nous traversons.

Nous vous bénissons avec effusion de cœur et Nous prions le ciel de continuer à vous protéger, à vous combler de ses dons et de ses faveurs les plus insignes.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône des églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, en la fête du

Saint Nom de Marie, (14 septembre 1884), sous Notre seing et sceau, et le contreseing de Notre Chancelier.

† EDOUARD GHS, Ev. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

T. HAREL, P^{TR}E, *Chancelier*.

LETTRE DE N. S. P. LE PAPE A MGR DABERT,
ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX.

Bien que la mémorable lettre de Sa Sainteté Léon XIII soit adressée à un évêque français, la portée de ce rescrit pontifical s'étend à toutes les nations et s'applique notamment à la presse catholique. Les fidèles y verront que les bases de l'union entre les catholiques sont exclusivement : les encycliques et les enseignements des Papes, de Pie IX, de Léon XIII, y compris le *Syllabus*.

“ LÉON XIII, PAPE,

“ *Vénérable Frère,*

“ *Salut et Bénédiction Apostolique.*

“ Nous avons reçu votre très respectueuse lettre, en date du seizième jour de ce mois ; elle Nous faisait connaître les inquiétudes de votre âme en même temps qu'elle nous en révélait les motifs.

“ Ce qui vous afflige, vénérable Frère, Nous est aussi un sujet de douleur, quand Nous voyons s'accroître, au lieu de s'apaiser, les dissentiments des catholiques, à l'heure précisément où, dans votre pays, la situation de l'Eglise et de l'Etat réclame absolument l'union de toutes les âmes et de toutes les forces contre des ennemis communs, afin de déconcerter les entreprises de la secte maçonnique et d'en repousser les attaques.

“ Les enseignements émanés de ce Siège apostolique, et contenus soit dans le *Syllabus* et les autres actes de Notre illustre prédécesseur, soit dans Nos propres lettres encycliques, font clairement savoir aux fidèles quels doivent être leurs sentiments et leur conduite au milieu des difficultés des temps et des choses ; ils y trouveront aussi une règle pour leur esprit et leurs œuvres.

“ La base essentielle de l'harmonie qui doit régner entre les fidèles, il faut donc la chercher dans la soumission de tous les cœurs à ces enseignements, dans leur unanimité à les observer, sans tenir compte des querelles élevées sur des questions privées et dominées par de grands intérêts.

“ En ce qui concerne les écoles où tout enseignement religieux est forcé de se taire, Nous Nous sommes expliqué déjà plusieurs fois. Quant aux livres qui attaquent la religion et pervertissent les mœurs, nul n'a le droit de douter qu'il ne soit défendu de les employer dans les classes, surtout quand la condamnation de l'Eglise les a frappés.

“ Au reste, vénérable Frère, Nous voulons que vous sachiez que ce Saint-Siège, tout occupé des intérêts de la religion et du salut

des âmes, suit toujours avec la plus vive sollicitude les événements qui se produisent dans votre pays comme dans les autres contrées, et qu'il saura mettre le plus grand zèle à saisir le moment opportun pour appliquer au mal les remèdes qu'il aura jugés, devant le Seigneur, les mieux appropriés aux ci. constances.

“ Nous désirons que ce que Nous venons de dire réussisse à calmer les inquiétudes de votre âme. Implorant ensuite, pour vous, de tout Notre cœur, la force et l'assistance du Dieu de l'universelle consolation, comme gage de Notre sincère dilection, Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, à tout votre clergé et aux fidèles qui vous sont confiés, la bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27e de juillet de l'an 1884, le septième de Notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”

INSTITUTION DU ROSAIRE.

Le R. P. Lacordaire, dans la vie de saint Dominique, raconte, comme suit, l'institution du Rosaire par ce saint :

“ C'était pendant la guerre contre les Albigeois ; cette guerre, par sa durée et ses chances diverses, semblait mettre un obstacle presque invincible au dessein constant de Dominique, qui était de fonder un ordre religieux consacré au ministère de la prédication. Aussi ne cessait-il de demander à Dieu l'établissement de la paix, et ce fut dans le but de l'obtenir et de hâter le triomphe de la foi, qu'il institua, non sans une secrète inspiration, cette manière de prier qui s'est depuis répandue dans l'Église universelle sous le nom de *Rosaire*. Lorsque l'archange Gabriel fut envoyé de Dieu à la bienheureuse Vierge Marie pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu dans son chaste sein, il la salua en ces termes : *Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes*. Ces paroles, les plus heureuses qu'aucune créature ait entendues, se sont répétées d'âge en âge sur les lèvres des chrétiens, et du fond de cette vallée de larmes, ils ne cessent de redire à la Mère de leur Sauveur : *Je vous salue, Marie*. Les hiérarchies du ciel avaient député un de leurs chefs à l'humble fille de David pour lui adresser cette glorieuse salutation, et maintenant qu'elle est assise au-dessus des anges et de tous les chœurs célestes, le genre humain qui l'eut pour fille et pour sœur lui renvoie d'ici-bas la salutation angélique : *Je vous salue, Marie*. Quand elle l'entendit pour la première fois de la bouche de Gabriel, elle conçut aussitôt dans ses flancs très purs le Verbe de Dieu ; et maintenant, chaque fois qu'une bouche humaine lui répète ces mots, qui furent le signal de sa maternité, ses entrailles s'émeuvent au souvenir d'un moment qui n'eut point de semblable au ciel et sur la terre, et toute l'éternité se remplit du bonheur qu'elle en ressent,

“ Or, quoique les chrétiens eussent coutume de tourner ainsi leurs cœurs vers Marie, cependant l'usage immémorial de cette salutation n'avait rien de réglé ni de solennel. Les fidèles ne se réunissaient pas pour l'adresser à leur bien-aimée protectrice ; chacun suivait pour elle l'élan privé de son amour. Dominique, qui n'ignorait pas la puissance de l'association dans la prière, crut qu'il serait utile de l'appliquer à la salutation angélique, et que cette clameur commune de tout un peuple assemblé monterait usqu'au ciel avec un grand empire. La brièveté même des paroles de l'ange exigeait qu'elles fussent répétées un certain nombre de fois, comme les acclamations uniformes que la reconnaissance des nations jette sur le passage des souverains. Mais la répétition pouvait engendrer la distraction de l'esprit. Dominique y pourvut en distribuant les salutations orales en plusieurs séries, à chacune d'elles il attacha la pensée d'un des mystères de notre rédemption, qui furent, tour à tour, pour la B. V. Marie un sujet de joie, de douleur et de triomphe. De cette manière, la méditation intime s'unissait à la prière publique, et le peuple en saluant sa mère et sa reine, la suivait au fond du cœur en chacun des événements principaux de sa vie. Dominique forma une confrérie pour mieux assurer la durée et la solennité de ce mode de supplication.

“ Sa pieuse pensée fut bénie par le plus grand de tous les succès, par un succès populaire. Le peuple chrétien s'y est attaché de siècle en siècle avec une incroyable fidélité. Les confréries du Rosaire se sont multipliées à l'infini ; il n'est presque pas de chrétien au monde qui ne possède, sous le nom de chapelet, une fraction du Rosaire. Qui n'a entendu, le soir, dans les églises des campagnes, la voix grave des paysans récitant à deux chœurs la salutation angélique ? Qui n'a rencontré des processions de pèlerins roulant dans leurs doigts les grains du Rosaire, et charmant la longueur de la route par la répétition alternative du nom de Marie ? Toutes les fois qu'une chose arrive à la perpétuité et à l'universalité, elle renferme nécessairement une mystérieuse harmonie avec les besoins et les destinées de l'homme. Le rationaliste sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours il ne le répète jamais.

“ La dévotion du Rosaire, interrompue au quatorzième siècle par la peste terrible qui ravagea l'Europe, fut renouvelée au siècle suivant par Alain de la Roche, dominicain breton. En 1573, le souverain pontife Grégoire XIII, en mémoire de la fameuse bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs, sous un pape dominicain, le jour même où les confréries du Rosaire faisaient à Rome et dans le monde chrétien des processions publiques, institua la fête que toute l'Eglise célèbre chaque année, le premier dimanche, d'octobre, sous le nom de fête du Rosaire.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERCÉ DE SON DIOCÈSE, AU SUJET DE LA LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII SUR LE SAINT ROSAIRE QUE NOUS AVONS PUBLIÉE DANS LE NO. DU 20 SEPTEMBRE.

Evêché de Montréal, 16 septembre 1884.

MES CHERS COLLABORATEURS,

Je m'empresse de porter à votre connaissance une nouvelle Lettre Encyclique, dans laquelle N. S. Père le Pape Léon XIII insiste avec plus de force que jamais sur la dévotion à Notre Dame du Rosaire. Aux efforts tenaces et persévérants des impies pour troubler l'Eglise et la renverser, si cela leur était possible, Notre Père commun nous exhorte à opposer les insistances multipliées de la prière auprès de Dieu par l'intercession de la très sainte Vierge. Il veut que nous fassions violence au ciel par celle que l'Eglise appelle *Janua caeli*, et *Auxilium christianorum*. Tous les jours du mois d'octobre prochain, il désire que le nom de Marie soit répété sous les voûtes de nos églises, que ce nom béni monte vers le bon Dieu avec nos prières les plus ferventes, avec nos supplications les plus humbles, pour en obtenir le salut de la sainte Eglise, la conversion des pécheurs et le maintien et l'accroissement de la justice et de la vertu chez ceux qui sont dévoués au Seigneur.

Il y a là, Mes chers Collaborateurs, ample matière à votre zèle. Vous entrerez dans les intentions du Souverain Pontife, en expliquant aux fidèles ce qui est exposé d'une manière si claire, si pressante dans la Lettre Encyclique, et pendant tout le mois d'octobre prochain, vous ferez en sorte que vos églises soient comme des foyers brûlants de charité et d'amour de Dieu, que tous s'y rendent en foule et là n'aient qu'un cœur et qu'une âme pour prier, supplier la divine mère, afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils. Nous lui demanderons la paix des esprits, la charité fraternelle entre tous les catholiques de cette Province, un inviolable attachement au Saint-Siège, et l'esprit de sacrifice et d'humilité, sans lequel on est exposé à faire fausse route.

Vous communiquerez la Présente aux fidèles, et leur lirez, avec commentaires appropriés, l'Encyclique qui fait suite.

De plus, je règle ce qui suit :

1. Tous les soirs, à sept heures, pendant le mois d'octobre, à la Cathédrale, il y aura récitation du chapelet, les litanies de la sainte Vierge, suivies du chant du *Tantum ergo* et de la bénédiction du très saint Sacrement.

2. Dans toutes les autres églises et dans les oratoires où l'on célèbre la sainte messe, il y aura, tous les jours, la récitation du

chapelet, et, autant que possible, la bénédiction du saint Sacrement. Cet exercice se donnera dans l'après-midi ou dans la soirée.

Je suis bien sincèrement, Mes Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué serviteur,

† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.

Conformément aux prescriptions de la circulaire ci-dessus de Sa Grandeur Mgr de Montréal, il y aura tous les jours, dans les églises ou chapelles du diocèse, récitation du saint Rosaire et bénédiction du très saint Sacrement.

Une procession solennelle, composée du clergé et des fidèles des paroisses Notre Dame, Saint Jacques, Saint-Patrice, Saint-Joseph et Sainte-Brigitte, aura lieu le premier dimanche d'octobre.

La procession parcourra les rues Notre-Dame, Bonsecours, Saint-Paul, et rentrera à l'église Notre-Dame par la rue Notre-Dame. Comme on a coutume de faire dans ces processions solennelles, on portera la statue de la très sainte Vierge de Notre-Dame de Bonsecours.

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, en date du 20 septembre,

Les RR. PP. Jean Pierre Van der Capellen, Edouard Steubbe, Arthur Caron, de la Congrégation du T.-S.-Rédempteur, ont été nommés vicaires de Sainte-Anne, à Montréal.

Ordination faite par Mgr l'Evêque de Montréal, dans l'église paroissiale de Sainte-Thérèse, le 20 septembre 1884.

Tonsure.—MM. L. J. B. Boissonnault, A. Péladeau, J. Forget, A. Beausoleil, Montréal, et B. Kiernan, Pontiac.

Ordres moindres.—MM. T. Nepveu et E. Graton, Montréal.

Prêtrise.—M. Arthur Morin, Montréal.

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr de Montréal s'est rendu à Saint-Paul-l'Ermite pour bénir trois cloches destinées à l'église de cette paroisse.

Sa Grandeur, assistée de M. Colin, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, et de M. Baril, directeur du collège de Varennes, a fait cette bénédiction au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques et de parrains et marraines qui avaient répondu à l'invitation de M. le curé Huot.

Les parrains et marraines étaient l'honorable M. Taillon et Mlle Globensky, l'honorable M. Lacoste et Mme Lacoste, l'honorable juge T. J. J. Loranger et Mme Loranger, l'honorable juge Mathieu et Mme Mathieu, M. Marion, député de l'Assomption, et Mme Marion, M. Benj. Globensky et Mlle de Martigny, MM. Mercier, Eugène Globensky, Edmond Globensky, Marchand, etc.

Après la cérémonie, la foule étant réunie en face du presbytère, M. Marion, l'honorable juge T. J. J. Loranger, l'honorable juge Ma-

thieu, l'honorable M. Lacoste, l'honorable M. Taillon et M. Benj. Globensky adressèrent successivement la parole.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* donne la liste des changements ecclésiastiques que Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe vient d'effectuer dans son diocèse : M. I. Hardy, de la cure de Saint-Mathias à celle de Saint-Pie ; M. J. Gaboury, de la cure de Saint-Marcel à celle de Saint-Mathias ; M. J. Beaudry, de la cure de Dunham à celle de Saint-Marcel ; M. O. Leduc, de la cure de Sweetsburg à celle de Dunham ; M. J. I. Courtemanche, de la cure de Saint-François Xavier à celle de Saint-Louis de Bonsecours ; M. A. Petit, de la cure de Knowlton à celle de Saint-François-Xavier ; M. S. A. Dupuy, de la cure de Sainte-Pudentienne à celle de Saint-Paul de Rouville ; M. E. Filiatreault, de la cure de Saint-Joseph de Sorel à celle de Sainte-Pudentienne ; M. I. Bessette, de la cure de Saint-Paul de Rouville au chapelinat de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe ; M. A. Bouvier, du Vicariat de Sainte-Marie de Monnoir à la cure de Saint-Joseph de Sorel ; M. T. Guertin, du vicariat de Worcester, E.-U., à la cure de Sweetsburg ; M. R. Desnoyers, du vicariat de Farnham à la cure de Knowlton ; M. J. Z. Vincent, du vicariat de Saint-Charles à celui de Saint-Pie ; M. M. Beaudry, du vicariat de Saint-Valérien à celui de Saint-Robert ; M. N. Angers, du vicariat de Sorel à celui de Saint-Ours ; M. L. H. Duhamel, du vicariat de Saint-Pie à celui de Roxton ; M. J. V. Roy, du vicariat de Belœil à celui de Sainte-Marie de Monnoir ; M. J. B. Tétreau, du vicariat de Saint-Marcel à celui de Sorel ; M. A. Goyette, du vicariat de Saint-Simon à celui de Saint-Charles ; M. H. Nadeau, du vicariat de Saint-Louis à celui de Saint-Athanase ; M. P. A. Saint-Pierre, du vicariat de Saint-Robert à celui de Saint-Simon ; M. D. J. Halde, au vicariat de Saint-Antoine ; M. J. H. Marcille, au vicariat de Farnham ; M. A. Fauteux, au vicariat de Belœil ; M. V. Larose, professeur au petit séminaire de Sainte-Marie de Monnoir ; M. P. LaRocque, récemment arrivé de Rome, est nommé desservant de la cathédrale pendant le voyage du curé en Europe.

MM. C. W. Raymond, curé de Saint-Louis de Bonsecours, P. P. Saurette, professeur au petit séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, et L. A. LaRocque, vicaire à Roxton, se retirent du ministère pour cause de santé, avec une pension sur la caisse diocésaine.

BAZAR ET REMERCIEMENTS.—Les organisateurs du bazar au profit des Orphelinats agricoles et de la Saint-Vincent de Paul, *Sect. Saint-Laurent*, prient les dames patronnesses de recevoir l'expression de leur vive gratitude pour le concours si bienveillant et si généreux qu'elles leur ont accordé. Aussi, eu égard au très petit nombre d'objets mis à la disposition de ces dames, le succès de ce bazar a-t-il dépassé les espérances ; la recette nette est de \$1,012.00 : à partager entre les deux œuvres.

PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL.

XI.—PREMIÈRE ORGANISATION DE LA COLONIE.

Un nouveau cimetière.

Le premier cimetière dont on s'était servi à Villemarie se trouvait à côté du Fort, formant un triangle dont les deux autres côtés étaient le Saint-Laurent et la petite rivière. Par sa position même, ce cimetière était fréquemment inondé par les grandes crues du fleuve. On était alors obligé d'inhumér les défunts dans un autre endroit. Pour obvier à ce grave inconvénient, M. de Maisonneuve donna, en 1654, à la corporation de Villemarie un terrain pour y établir un nouveau cimetière. On trouve dans les registres des sépultures de la paroisse de Villemarie, à la date du 11 décembre 1654, un acte de décès dans lequel le nouveau cimetière est appelé *nouveau cimetière de l'hôpital*. Ce nom lui fut donné parce qu'il se trouvait sur un terrain situé rue Saint-Joseph, tout près de l'hôpital Saint-Joseph, dans l'emplacement occupé en partie aujourd'hui par la place d'Armes. Tous les travaux en furent exécutés aux frais des paroissiens.

Construction d'une nouvelle église paroissiale.

La petite chapelle du Fort avait servi jusqu'alors d'église pour les colons de Villemarie, mais elle devint trop petite après l'arrivée de la recrue et de plus elle se trouvait trop éloignée des nouvelles maisons que venaient de se bâtir les colons. Alors M. de Maisonneuve proposa aux colons de bâtir une nouvelle église à l'édification de laquelle concourraient tous les habitants par des offrandes soit en argent, soit en nature, car c'est aux corporations à élever et à entretenir les édifices religieux qui servent à l'usage de tous les membres. Cette proposition fut acceptée et, en conséquence, le 29 juin 1654, M. Jean de Saint-Père fut élu, en assemblée générale de tous les colons, comme *receveur des aumônes*, destinées à la construction d'une église plus vaste et plus commode que la petite chapelle du Fort. A ces aumônes, M. de Maisonneuve, en sa qualité de chef de la justice, ajoutait les amendes auxquelles étaient condamnés les délinquants.

Mais malgré ces deux sources de recettes, on était, deux ans après, en 1656, bien loin d'avoir l'argent nécessaire à la construction de l'édifice sacré. Les seigneurs firent construire en grande partie à leurs frais l'église. Ils la joignirent à l'hôpital pour qu'elle pût servir en même temps aux malades et aux paroissiens et ils la dédièrent à saint Joseph, patron de l'hôpital. Cette église servit pendant vingt ans aux besoins du culte pour la colonie, comme église paroissiale. Elle se trouvait sur la rue Saint-Paul, presque à l'angle d'une autre rue qui, tirant son nom de celui de l'église, fut appelée rue Saint-Joseph. Dans les fondations et sous la porte d'entrée, on déposa l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb : *La première pierre a été posée en l'honneur de saint Joseph, l'an 1656, le 28 août, Jésus, Maria, Joseph.*

Origine de Cath. Primot ; son mariage avec Ch. Le Moyné.

Jusqu'en 1654, il n'y avait eu à Villemarie que dix mariages entre Français, parce que les seigneurs n'avaient point voulu multiplier les mariages pour ne pas charger la colonie de personnes impropres au métier des armes. Mais depuis l'arrivée de la recrue, M. de Maisonneuve qui, ainsi que l'avait fait Mlle Mance, lors de son retour de France en 1650, avait ramené avec lui quelques vertueuses filles, s'occupa activement de pousser ses hommes au mariage. Treize mariages furent célébrés en 1654, à Villemarie. Nous allons parler de celui de Catherine Primot avec Charles Le Moyné, parce que de cette union naquirent onze enfants, parmi lesquels le célèbre d'Iberville.

Catherine Primot était fille de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier, du diocèse de Rouen ; mais étant âgée seulement de un an, ses parents la confièrent à Antoine Primot et à Martine Messier, son épouse, qui, étant sans enfants, voulurent en prendre soin, l'élever comme leur fille et se donner ainsi une héritière. Ses parents adoptifs passant au Canada, pour se dévouer à l'œuvre de Montréal, l'amènèrent avec eux et, comme les soins dont ils l'entouraient et comme leur tendresse pour elle était celle d'un père et d'une mère, elle fut considérée dans toute la colonie comme leur propre fille et appelée de leur nom Catherine Primot. Sa mère adoptive, femme d'un grand courage et d'une haute vertu, donna à la jeune enfant l'éducation la plus forte et la plus chrétienne. Catherine fut digne d'une telle mère ; dès l'âge de quatorze ans, elle montrait déjà qu'elle serait une mère de famille accomplie et un modèle de vertu pour la colonie. Charles Le Moyné, cet homme si vertueux, ce parfait chrétien, charmé des qualités solides et de la grande piété de Catherine, voulut obtenir sa main, et pour qu'aucun autre ne lui fut préféré, il passa, avec les parents de Catherine, un contrat par lequel il s'engagea à l'épouser prochainement sous peine de leur donner six cents livres en cas de dédit de sa part. De leur côté, les parents de Catherine devaient payer la même somme à Ch. Le Moyné, s'ils venaient à manquer à leur parole.

Le mariage eut lieu le 28 mai 1654. Les seigneurs et M. de Maisonneuve voyaient ce mariage avec grand plaisir, aussi pour favoriser les nouveaux époux leur donnèrent-ils, au quartier de la pointe Saint-Charles, quatre vingt-dix arpents de terre, situés entre le Saint-Laurent et la terre de Jean de Saint-Père, ce qui ne s'était jamais fait à Villemarie. M. de Maisonneuve leur accorda, en outre, le privilège de chasse et de pêche, le droit d'usage sur la prairie Saint-Pierre et celui de prendre du bois pour leur chauffage dans la commune ou sur le domaine des seigneurs. Il leur donna enfin dans le lieu désigné pour la ville l'arpent sur lequel Charles Le Moyné avait fait construire une maison près de l'hôpital.

Six ans plus tard, Antoine Primot et son épouse, afin que Catherine eut droit à leur héritage, adoptèrent légalement, devant M. de

Maisonneuve, chargé de rendre la justice, leur fille d'adoption que les colons et Charles Le Moyne avaient toujours cru leur fille.

DIVERSES SOCIÉTÉS CONDAMNÉES.

II

Les doctrines des sociétés secrètes, et en particulier de la franc-maçonnerie, dont les autres sont des succursales, sont en elles-mêmes perverses, abominables; mais surtout, et c'est ce qui fait trembler, elles sont ou veulent être pratiques. Le socialisme ne se renferme pas dans le domaine des idées; il veut se faire jour sans délai dans la vie réelle. C'est une bête féroce qui a faim, et pour assouvir sa faim, et attirer une proie, elle prend toutes les formes et use de tous les moyens; portée par nature à la violence, elle connaît la ruse, le mensonge et l'hypocrisie.

Devant les multitudes, elle prend des airs de protection et parle de délivrance; elle hurle plus fort que personne: *Liberté! Égalité! Fraternité!* Les multitudes conçoivent bien quelque frayeur de ces hurlements, et remarquent qu'elle a un appétit formidable; mais, se disent-elles, nous lui jetterons du prêtre et du bourgeois, et ce ne sera pas dommage que ces gens-là soient dévorés.

Devant les hommes du pouvoir elle se fait d'abord rampante, pour se redresser bientôt. Les hommes du pouvoir, la voyant si souple et si rampante, ne l'étranglent pas, comme ils le devraient pendant qu'elle est petite; ils se croient assez forts pour la museler et assez habiles pour l'apprivoiser. Elle peut nous être utile, sachons nous servir d'elle. Et la bête les laisse faire, disant tout bas: Nous verrons bien! Elle les accepte pour cornacs et les suit assez docilement tant qu'ils la conduisent par les chemins qu'elle aime; mais pour peu qu'ils lui déplaisent ou l'impatientent, elle leur fait sentir d'un coup de dent ou d'un coup de griffe qu'ils ne sont pas les maîtres. Que sont aujourd'hui la plupart des gouvernements de l'Europe, sinon des cornacs de la révolution et de la franc-maçonnerie?

Nous avons vu des ministres, des princes, même des têtes couronnées, devenir les chefs officiels de la franc-maçonnerie. Cavour, Palmerston, Napoléon III, Victor-Emmanuel, Bismark et tant d'autres, serviteurs de la bête! En ce moment, la bête est à peu près maîtresse; elle se croirait tout à fait maîtresse, si elle ne sentait les lanières de l'Église catholique et du pape. Les politiques, trop faibles pour la dompter ne savent comment se débarrasser d'elle.

Pour raconter les complots, les révolutions, les meurtres, les régicides, les fourberies, les brigandages, les sacrilèges, les parjures, enfin tous les crimes dont la franc-maçonnerie s'est rendue coupable depuis un demi-siècle, il faudrait plus d'encre que n'en

gâtent en dix ans tous les journalistes ensemble. Tous les moyens lui sont bons ; mais elle affectionne la torche de l'incendie et le poignard de l'assassinat. Deux épisodes de l'histoire contemporaine établiront péremptoirement que la conscience des francs-maçons est libre de tout scrupule.

Le premier remonte au 15 novembre 1848. Le comte Rossi, italien de naissance, français par naturalisation, ancien révolutionnaire que l'expérience avait dégouté des révolutions, venait d'être choisi par le pape et nommé premier ministre le 15 septembre. Il se montra digne de la confiance de Pie IX, il ne devait pas vivre. Il fut condamné à mort par les délégués des sociétés secrètes de Rome, de Turin et de Florence. Informé aussitôt de cette sentence portée contre lui, il répond fièrement qu'il combattra les factieux, et qu'on n'arrivera au pape qu'en passant sur son corps. On prépare son assassinat par une répétition en règle, qui a lieu, la nuit du 14 novembre, dans la petite salle de spectacle de Capranica. Deux sectaires se rendent à l'amphithéâtre de l'hôpital de San-Giacomo ; ils y sont reçus par l'un des leurs, choisissent parmi les cadavres étendus sur la pierre, celui dont la taille se rapproche le plus de celle du comte Rossi et le portent à la salle Capranica où leurs complices les attendent. Là, le cadavre est dressé contre une coulisse de théâtre. On renouvelle le serment de frapper sans pitié l'ennemi de la Révolution. On tire au sort, pendant que minuit sonne à l'église de Monte-Citorio, l'honneur de porter le coup, il échoit à Sante Constantini. Quelques autres sont désignés par le sort pour assurer le succès du crime. Puis Sante Constantini, tirant un poignard caché sous son manteau, s'approche du cadavre, frappe, et dirige si bien son coup qu'il tranche l'artère carotide. Tous les assistants pressent la main qui vient de frapper avec tant de précision, félicitent Sante Constantini en lui prédisant qu'il ne sera pas moins heureux dans quelques heures. Ils se quittent en se donnant rendez-vous au palais de la Chancellerie.

Cependant, le comte Rossi, averti de plusieurs côtés, pressé par le pape lui-même de prendre toutes les précautions possibles, répond au Saint-Père : Ils sont trop lâches ! Ils n'oseront pas ! — Dieu le veuille ! Mais recevez la bénédiction que je vous donne de toute mon âme. — Et l'intrépide ministre monte en voiture pour se rendre à la Chancellerie. Quand il descend de voiture dans la cour, il voit que le service n'est fait, malgré ses ordres, que par la garde civique, c'est-à-dire par des traîtres. Une explosion de cris féroces se fait entendre : *A bas Rossi ! A mort Rossi ! Tue-le !* Le comte jette un regard de mépris sur les assassins. Un homme âgé le frappe d'un coup de canne sur la tête. C'est le signal : pendant que le comte se tourne vers son agresseur, la main assurée de Sante Constantini lui enfonce le poignard dans le cou et tranche l'artère carotide. *Assassins !* dit Rossi, et il chancelle. Emporté par un ami aidé d'un valet, il a le temps de recevoir l'absolution avant d'expirer. — " Le comte Rossi est mort martyr, Dieu recevra son

âme en paix," dit Pie IX, à la nouvelle du tragique événement.

Les conjurés ne voulaient pas s'en tenir là. Ils avaient comploté de venir chercher le cadavre, de l'enlever de force, de le promener triomphalement dans Rome, et de s'en partager les lambeaux. Un prêtre, ami de Rossi, parvint à soustraire son corps à ces nouveaux outrages, en le faisant transporter secrètement dans le caveau de l'église San-Lorenzo, où il repose sous un tombeau en marbre blanc que Pie IX lui a fait élever.

La fête démocratique n'était pas finie. Le soir venu, des bandes de scélérats se jettent dans toutes les rues et organisent une illumination générale. Ils chantent un refrain composé pour la circonstance : *Béni soit le poignard sacré, le poignard qui a frappé le maître. Bénie la main qui a poignardé Rossi !* Et leur sacrilège audace mêle à ce cri le nom trois fois saint : *Vive Jésus démocrate !* Le plus grand nombre ne sait pas encore quelle main a frappé le coup mortel. Un jeune homme appelé Trentanoye est désigné comme l'assassin. On le prend, on le porte en triomphe, on se dispute pour lui baiser la main : *Oh ! la sainte main !* Ces monstres se précipitent devant le palais du comte Rossi, en chantant : *Béni soit le poignard sacré !* Et pour que la veuve et les orphelins voient ce poignard, on l'élève à la hauteur des fenêtres, se détachant comme un trophée sur les plis du drapeau tricolore.

Nous venons de voir les séides de la franc-maçonnerie assassinant Rossi, cet homme de bien, ce grand ministre qui employait son énergie et son talent à la défense du Saint-Père. Dans le prochain numéro, nous raconterons l'assassinat par la secte de Don Gabriel Garcia Moreno, président de la république de l'Equateur.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.

L'épiscopat espagnol vient d'être cruellement frappé. S. Em. le cardinal Moreno, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, est mort subitement jeudi, 28 août.

Né en 1817, le cardinal Moreno avait été nommé, en 1857, évêque d'Oviédo ; six années plus tard, il était transféré à Valladolid. Pie IX l'éleva à la dignité cardinalice, le 13 mars 1868, et lui confia le diocèse de Tolède en 1875.

L'épiscopat espagnol marche toujours à la tête de l'Espagne pour son attachement au Saint-Siège et par les protestations que le triste sort du Souverain-Pontife inspire à cette nation chrétienne. Il y a quelque temps, Mgr l'archevêque de Saint-Jacques de Cuba, dans un éloquent discours au sénat, a énergiquement revendiqué les droits du Souverain-Pontife au pouvoir temporel. A la suite de ce discours, NN. SS. les évêques de la province de Burgos ont publié une énergique adhésion aux revendications de l'éminent archevêque.

Après avoir cité ces paroles du grand Bossuet : " Tout est soumis à Pierre : tout, peuples et rois, pasteurs et troupeaux ; nous le pro-

clamons avec gloire, parce que tous nous tenons à honneur d'obéir," les évêques rappellent les affirmations réitérées de Pie IX sur cette question et la déclaration des évêques catholiques réunis à Rome en 1862. Ils ajoutent qu'aucun catholique ne peut douter sans péché de la nécessité du pouvoir temporel du Souverain-Pontife pour le libre exercice de sa mission divine, et ils terminent ainsi :

" Les droits du Pontife romain au pouvoir temporel sont légitimes, sacrés et imprescriptibles. Le fait accompli de leur usurpation ne sera jamais qu'une injustice consommée : ils sont et seront toujours supérieurs à tous les droits imaginaires créés par la révolution cosmopolite, vivante incarnation de la maçonnerie et du naturalisme moderne."

De leur côté, les membres de la *Société de la jeunesse catholique* de Madrid ont fait parvenir au Saint-Père une adresse pour protester contre la spoliation de la Propagande et revendiquer le pouvoir temporel pour le Saint-Père.

De même qu'en France, les évêques^{**}, les prêtres, les religieux, les religieuses, ont prodigué leurs soins et leur vie pour les malheureux atteints du choléra, en Italie, le clergé donne l'exemple, de tous les courages et de tous les dévouements. A Naples, où, on le sait, le terrible fléau fait d'énormes ravages, dès son apparition, le cardinal-archevêque Sanfelice a prouvé son dévouement et sa charité. Tel fut Belzunce à Marseille, tel est le cardinal Sanfelice ; comme le prélat de Marseille, celui de Naples offre sa vie pour son troupeau. Le clergé suit ce noble exemple, et cette conduite aura les meilleurs résultats pour prévenir l'affolement et la peur des Napolitains.

Les autorités avouent qu'elles sont impuissantes et appellent à leur aide l'archevêque et son clergé.

" L'accord avec les curés, dit le syndic de Naples, sera d'un grand secours pour mettre fin aux préjugés des gens du bas peuple. J'ai déjà parlé en ce sens au cardinal et j'en ai reçu les promesses les plus amples et les plus bienveillantes."

Voilà un représentant de l'autorité de l'Italie libérale, de cette Italie qui tient le Pape prisonnier, spolie les couvents, persécute les prêtres, obligé d'avouer que l'autorité ne peut rien sans l'aide de ces prêtres tant dénigrés ; il les appelle au secours de l'autorité, incapables de calmer les terreurs du peuple. Quelle plus complète reconnaissance de la force morale de notre sainte religion !

Une dépêche arrivée samedi^{**} dernier nous annonce que Sa Sainteté Léon XIII vient d'élever à la dignité cardinalice NN. SS. les archevêques de Sens et de Rheims, France.

—Mgr Allou, dont nous avons annoncé la mort, était le doyen d'âge et d'ordination des évêques français ; il était né à Provins en 1797. A 25 ans, étant depuis deux ans juge au tribunal de Pro-

vins, il donna sa démission pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice. En 1832, il devint supérieur du Petit-Séminaire d'Avon et bientôt après il reçut le titre de vicaire-général.

Appelé en janvier 1839, à l'évêché de Meaux, il fut sacré le 28 août de la même année. Mgr Allou se consacra avec un grand zèle à son diocèse ; mais ayant complètement perdu la vue, il offrit sa démission que Pie IX ne voulut pas accepter. Le prélat, aidé par de dévoués collaborateurs, reprit alors sa tâche qu'il devait continuer pendant plus de vingt années.

—Les armes de la France ont remporté d'éclatants succès dans l'Extrême Orient. L'amiral Courbet et ses braves marins ont détruit l'arsenal et les forts de Fou-Tchéou ainsi que la flotte chinoise.

Ce brillant fait d'armes, accompli avec des forces de beaucoup inférieures à celles des Chinois, a produit deux résultats remarquables. Les nombreux partis qui existent en France : royalistes, bonapartistes, intransigeants, radicaux, socialistes, ont mis bas les armes. Devant les complications inattendues que peut faire naître la guerre avec la Chine, ils ont oublié leurs anciennes dissensions pour se souvenir seulement qu'ils sont Français. Le drapeau de la France est engagé, et de même qu'en 1870, ils combattaient et mouraient sans s'inquiéter de la couleur du drapeau, de même aujourd'hui, ils suivent avec une anxiété filiale la fortune de ce drapeau et saluent avec des acclamations enthousiastes sa marche triomphale.

Secondement la victoire de l'amiral Courbet a soulevé en Angleterre une explosion de jalousie et de haine qui s'est traduite dans ses journaux par des articles odieux. Les Anglais oubliant volontairement les atrocités qu'ils ont commises dans l'Inde, les Cypriotes révoltés attachés à la gueule de leurs canons, le bombardement d'Alexandrie où leurs vaisseaux n'avaient pas d'adversaires et où les fortifications étaient de simples remparts de terre, l'atroce massacre d'El-Teb, où ils égorgèrent quinze cents Bédouins blessés et refusant de se rendre ; les Anglais donc accusent l'amiral Courbet et ses vaillants soldats de s'être comportés en bourreaux et d'avoir violé le droit des gens et les lois de l'humanité.

La philanthropique Angleterre fait la leçon à la France !

Il faut voir comme ces calomnieuses accusations sont relevées par la presse française. Tous les journaux, à quelque nuance qu'ils appartiennent, ont dignement vengé l'amiral et ses soldats. Quelle volée de bois vert ils ont administré aux calomniateurs ! Le sentiment national s'est réveillé et a fait payer cher à l'Angleterre ses accès intéressés de vertueuse indignation.

Mais la victoire de Fou-Tchéou n'est qu'une première étape ; bien des dangers menacent encore notre ancienne mère-patrie dans cette guerre lointaine. Elle combat pour une noble cause ; elle va, inconsciemment peut-être de la part de ceux qui la gouvernent, en portant la civilisation dans cet empire fermé, défendre les

chrétiens qui sont menacés; les missionnaires qui ont été chassés de Canton, affermir le règne de la croix.

Que Dieu protège la France !

LA MAMAN DE HUIT ANS.

(Suite.)

VI

Dès le lendemain, une voiture s'arrêtait à la porte de la chétive habitation que Rosa avait quittée pour l'hospice. Madame Wilson et Sophie en descendirent, s'informant avec anxiété auprès des voisins de l'absence de leur jeune protégée et de sa famille. Elles apprirent alors la triste histoire du changement du domicile qu'elles connaissaient du reste en partie déjà, puisqu'elles s'étaient d'abord fait conduire à l'ancienne demeure, où elles avaient appris la mort du père, les fatigues de la pauvre Rosa et enfin son départ pour l'hospice. Elles furent navrées au récit de tous ces malheurs, coururent aussitôt chez celui qui avait recueilli les petits orphelins, et en les lui recommandant, elles lui laissèrent une somme d'argent pour l'aider dans l'œuvre de charité qu'il avait si bien commencée.

En remontant en voiture, Sophie se jeta tout en larmes dans les bras de sa mère; elle avait le cœur gros de regrets et sa conscience toute pleine de remords. Madame Wilson, étonnée et effrayée de la violence de ses sanglots, l'interrogeait en vain sur la cause de cette douleur exagérée; elle ne pouvait obtenir d'autre réponse que "C'est ma faute ! c'est ma faute ! !"

A force de caresses et de douces paroles consolantes, le calme se rétablit peu à peu, et madame Wilson apprit que la veille de leur départ pour l'Italie, la tante de Sophie avait donnée à celle-ci dix belles pièces d'or pour servir à ses meilleurs plaisirs. Elle avait tout de suite pensé à se faire conduire chez Rosa pour laisser à celle-ci la moitié de sa bourse; mais tout occupée des préparatifs à faire, entraînée par sa tante pour les différentes emplettes dont celle-ci s'était chargée à la place de sa belle-sœur, trop souffrante pour s'occuper de quoi que ce fût, elle avait négligé cette première résolution; enfin l'ajournant d'heure en heure, elle était arrivée à celle du départ, sans l'avoir accomplie. Elle ne pouvait pas, une fois partie, réparer sa coupable négligence, puisqu'elle ne savait point assez bien écrire pour prier sa tante de la remplacer auprès de Rosa et madame Wilson était si malade, qu'on ne pouvait songer à la préoccuper d'affaires pareilles; les regrets s'éteignirent peu à peu, et les mille-distractions d'un voyage prolongé vinrent bientôt faire oublier Rosa. Quand madame Wilson fut remise, elle son-

gea bientôt à sa petite protégée et en écrivit à sa belle-sœur, en la priant de vouloir bien faire une visite à cette intéressante famille et lui porter, de sa part, quelques secours en attendant son retour, qui devait être très prochain. Mais la tante Marguerite était du nombre de ces femmes du monde qui, très pressées pour satisfaire un de leurs propres caprices, ne le sont jamais quand leur intérêt personnel n'est point en jeu : de ces femmes qui se croient charitables, lors qu'elles jettent une pièce d'argent à un pauvre, dont les plaies hideuses les dégoûtent, ou à une famille, dont les enfants en haillons excitent leur sensiblerie, mais qui ne vont jamais volontairement chercher de ces spectacles, qui attendrissent leurs nerfs bien plutôt que leur cœur. Elle remit donc aussi d'un jour à l'autre sa visite à la petite orpheline, et madame Wilson arriva avant qu'elle ne se fût décidée à la faire.

Sophie, après avoir avoué sa négligence, supplia sa mère de vouloir bien l'aider à la réparer, et de lui permettre d'aller à l'hospice voir Rosa et lui porter quelques encouragements. Le cocher reçut l'ordre de tourner bride et ces dames furent bientôt arrivées à l'hôpital et conduites auprès du lit de la malade.

— Oh ! chère Rosa, s'écria Sophie, en lui prenant les mains, avec quelle douleur je vous retrouve ici.

— Et moi, chère demoiselle, que je suis heureuse et reconnaissante de vous revoir enfin ! J'ai beaucoup souffert, je souffre encore beaucoup, mais votre présence me console.

Madame Wilson fut péniblement affectée à la vue du changement qui, en quelques mois, s'était opéré dans les traits de cette enfant : elle interrogea en secret le médecin qui était chargé de la soigner, et acquit la triste certitude qu'elle était condamnée à mourir.

En la quittant, on la recommanda tout particulièrement aux soins des gardes-malades, et on lui promit de revenir le lendemain.

Sophie avait le cœur occupé d'un grand projet, qu'elle n'osait confier à sa mère, parcequ'elle sentait en elle-même, qu'elle ne méritait point qu'elle lui en accordât la réalisation. Mais, poussée par la pitié et les regrets, elle se décida, après quelques heures de lutte, à en parler à madame Wilson qui, heureuse de voir avec quel zèle, elle désirait réparer le mal, qu'avec plus de fermeté et de résolution, elle aurait pu éviter, se hâta de lui laisser le champ libre.

Dès le lendemain, la nourrice de Sophie reçut une lettre qui l'appelait à Londres ; elle habitait une campagne de madame Wilson, à quelques lieues de Greenwich, et elle ne fut pas lente à se rendre à l'appel. On lui confia sa chère petite Sophie, à la grande joie de toutes deux, et celle-ci jusque bien après le départ de la chaise de poste lui répétait :

— Vous entendez, nourrice, maman vous a dit que vous me laisseriez tout arranger à ma guise.

Rosa fut exactement visité par madame Wilson tous les jours,

mais elle s'attristait de ne plus voir Sophie, n'osant toutefois se plaindre de son absence. Elle demandait parfois avec timidité si on ne lui amènerait jamais ses petits frères et sa sœur ; elle désirait tant les embrasser ! La maladie ne faisait point de progrès, elle ne souffrait point, mais une prostration générale des forces l'empêchait de faire le moindre mouvement. Un matin sa providence terrestre, comme elle appelait souvent la bonne madame Wilson, vint de bonne heure ; elle portait sur son bras un chaud manteau à capuchon et un petit bonnet de laine.

Allons Rosa, nous allons nous lever un peu, essayer nos forces, ma chère fille ; le médecin permet une petite promenade en voiture.

Avec l'aide de la garde-malade, elle fut habillée, enveloppée dans le manteau ; on lui rabattit le capuchon sur le front ; le domestique de madame Wilson vint la porter jusqu'à la voiture et la déposer doucement sur un matelas et des coussins préparés pour la recevoir. La mère de Sophie s'installa à ses côtés, et les chevaux partirent d'un pas mesuré pour éviter des secousses à la malade.

On sortit de la ville : bientôt les arbres, la verdure, des fleurs parurent aux yeux ravis de la pauvre petite ; l'air pur et frais pénétra dans ses poumons et rafraîchit leur brûlante douleur. Ses regards erraient des vertes prairies au ciel bleu, des jardins émaillés aux rideaux de soie rose qui ornaient la calèche, puis s'arrêtaient en se remplissant de larmes sur sa chère bienfaitrice assise à ses côtés. Elle ne pouvait parler, elle se sentait si heureuse ; elle songeait à son entrée à l'hospice ; elle revoyait le lit de misère dans lequel elle y avait été portée ; elle se souvenait de son cri désespéré. Il est trop tard ! Elle ressentait les mêmes souffrances qui alors déjà lui déchiraient la poitrine ; elle se disait encore : il est trop tard ! trop tard pour me guérir, mais point pour me consoler. Et en retour de ces ineffables consolations que la charité lui versait si tendrement, elle appelait les bénédictions d'en haut, et quoique ses lèvres se tussent encore, son cœur parlait à Dieu.

Elle s'endormit. C'était le premier sommeil depuis de bien longs jours ; le bercement de la voiture l'avait causé, il s'arrêta avec lui, et Rosa en s'éveillant vit en face d'elle une petite maisonnette ensevelie, d'un côté, sous le lierre et la vigne vierge, et de l'autre, sous une quantité de roses blanches. Le jardin qui s'étendait à gauche était une petite miniature où lilas et cytises, roses et seringas, dahlias et œillets de poète se succédaient dans une variété sans fin. Le volubilis et la jacinthe luttaient ensemble, l'églantier musqué et le jasmin se confondaient ; ils envahissaient les allées, grimpaient aux fenêtres. Les roses de toutes espèces, de toutes nuances et de tous noms rivalisaient d'éclat et de fraîcheur, prétaient leur suaves parfums pour embaumer l'air, et mariaient leurs brillantes couleurs pour embellir cette jolie petite retraite.

(A suivre.)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.
11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

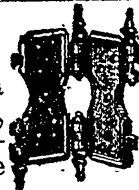
Fabiola Cloutier.—Antoine Desmarais.—Julie Massé.—Arthur Feron.—
Marie Laurin.—Julie Guernon.—Mathilde Lefebvre.—J. Bte David.—Lucie
Remillard.—Pierre Toupin.—Hannah Green.—Pierre Daoust.—Mary
McMahon.—Victoria Goedick.—Anne O'Donnell.—Carolus Duplantié—
Patrick Killan.—Marceline Lecompte.—Jos. Bélanger.—Odile Lescar-
beau.—Elizabeth Lapalme.—Elizabeth Hoaly.

DE PROFUNDIS.



Été 1884.

Nouveaux Poëles à l'huile de charbon à
quatre Ronds, Sorbetières, Urnes pour l'eau,
Couteaux de Table et Canifs, Outils amé-
liorés pour ouvriers, Serrures de toute
sorte, qualité rare, Presses à fruits, etc.



L. J. A. SURVEYER
1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société; par les membres du Clergé que
leurs affaires appellent à la ville; par la magistrature, les professions libérales et le haut
commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

FERRAULT & MESNARD,

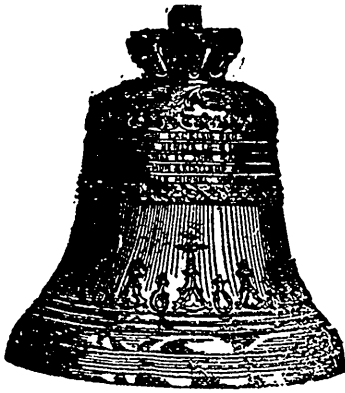
ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boite 1414, P. O.

MONTREAL.

GRANDE FONDEUR DE CLOCHE.



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Deillac, 229 Notre-Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Escussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

GABOURY & GADREUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents, résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à PRIX MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION, 137 ET 139
MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epiceries.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

CLOCHES D'ÉGLISES

The Jones Bell Foundry Co.
TROY N.-Y., U.S.

MEARS & STAINBANK
LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
22 RUE ST.-NICHOLAS
MONTREAL

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONOME DE BELGIQUE,
Fabricants de sonniers e fer.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogués et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE—DORURE—PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Epargne

MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**
Troy, N.-Y., U. S. A.

AUX ECONOMES
BON BEURRE EN TINETTES

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

 **BEURRE, THE,**

VINS, BIÈRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.